

Projet pédagogique
Accueil ALSH – juillet 2020

ALSH - Curie-

Les référents :

Directeur Laury WILLIAMS

- 06 61 73 45 38-

Directrice adjointe Marlène KOUAKOU

Coordination Franck MEUNIER

- 06 99 18 84 94-

Un projet pédagogique qu'est-ce que c'est ?

Le projet pédagogique est un outil majeur dans la vie d'une structure accueillant un public d'enfants. En effet, c'est lui qui définit les objectifs spécifiques à réaliser. Les projets pédagogiques tenant compte des souhaits et besoins des enfants et des adolescents sont définis par les équipes d'animation.

*Il a un **rôle explicatif**, il doit permettre à toute personne étrangère à l'équipe d'animation (les parents des enfants, un animateur remplaçant, la municipalité...) de comprendre le fonctionnement de l'accueil de loisirs et les valeurs mises en place juste en le lisant.*

*Il a aussi un **rôle d'engagement moral**.*

Pour l'été 2020, le projet pédagogique encadre aussi les consignes sanitaires liées au Coronavirus. Les règles sanitaires étant très strictes et impliquant de nombreux changements du projet initial.

ORGANISATION DE L'ÉTÉ SUR MONT SAINT AIGNAN :

- *SITES JUILLET* :

ALSH Curie et Saint Exupery

- *SITE AOÛT* :

ALSH Saint Exupery

LIEUX D'ACCUEILS :

	ALSH Curie	ALSH Saint Exupéry
Adresse	33 Rue Aroux 76130 Mont Saint Aignan	Bd de Broglie 76130 Mont Saint Aignan
Numéro de téléphone	06 61 73 45 38	06 61 72 49 85
Habilitation	150 enfants : 90 élémentaires 60 maternels	180 enfants : 105 élémentaires 75 maternels

VALEURS ÉDUCATIVES :

Les objectifs pédagogiques découlent directement des valeurs défendues par la Ville par le biais du Projet Éducatif Local (PEL) qui sont :

- La ville favorise la découverte d'activités pour tous les enfants
- La ville est porteuse des valeurs républicaines dans l'égalité, la citoyenneté, le droit à la différence
- La ville valorise le bien être des enfants
- La ville de toutes les générations
- La ville à l'écoute des enfants

Le projet pédagogique est un contrat de confiance qui lie : l'équipe pédagogique (direction et animateurs), les intervenants, les parents et les enfants, ce qui permet de donner un sens aux activités proposées.

L'enfant est au cœur du projet.

L'équipe tient compte en priorité des besoins de l'enfant, le respect de son rythme de vie et de ses envies.

En effet, il est nécessaire de prendre le temps de "faire" en répondant aux différents besoins (affectifs, sociaux, intellectuels et sociaux) de l'enfant.

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

Les objectifs pédagogiques sont inscrits au sein du projet éducatif.
Celui-ci s'oriente sur 4 axes :

I. Objectifs généraux :

Issues du projet éducatif de territoire, les objectifs généraux orientent le projet de la structure sur une période.

1: Sensibiliser les enfants à l'environnement qui les entoure

2 : Permettre aux enfants de développer leur créativité et leur imagination

3 : Favoriser et développer l'autonomie

4 : Permettre aux enfants de connaître les bons gestes de la vie en société en période de pandémie

II. Objectifs opérationnels :

1a. Des projets les sciences et l'environnement

1b. Les organisations de sortie se font dans le respect de l'environnement global de l'enfant

1c. Les animations sportives intérieures et extérieures permettent à l'enfant d'apprendre à se connaître et découvrir son environnement

2a : Un temps lecture et contes est organisé tous les midis

2b : Des espaces dédiés aux arts sont mis à disposition de l'enfant pour solliciter sa créativité

3a : Le rythme de l'enfant est organisé tel que sa morphologie soit respectée

3b : Le temps de vie quotidienne sont mis en place pour solliciter l'enfant à prendre des initiatives

4a : Les règles sanitaires en vigueur seront appliquées

4b : Le programme sera adapté et des temps consacrés à l'hygiène personnelle seront fréquents.

INSCRIPTION :

Les inscriptions s'effectuent via « l'espace famille » sur le site internet de la ville de Mont Saint Aignan.

Les familles ont la possibilité de réserver les jours qu'ils souhaitent. Ce type d'inscription demande une organisation spécifique et plutôt tardive.

Celle-ci se déroule en 2 étapes :

- « l'inscription administrative »

- « la réservation de jours »

Les inscriptions sont la semaine du 15 au 22 juin, ensuite aucun ajout est possible.

Une commission a lieu le 22 juin pour procéder à un arbitrage car le nombre de places est limité.

COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

Les informations sont données aux familles par mail ou affichage, voix orale le matin pour les informations individuelles.

DATES D'ACCUEIL :

Session de juillet : du 6 juillet au 31 juillet

HORAIRES D'ACCUEIL : UN ACCUEIL ÉCHELONNÉ :

Le matin :

Au choix pour les familles :

8h30 – 8h45 - 9h00 - 9h15

Les animateurs des différents groupes viennent chercher les enfants à une barrière attitrée et les emmènent se laver les mains puis dans leurs salles avec les équipements de protection nécessaires.

Le soir :

A signaler aux animateurs le matin au plus tard

17h30 – 17h45 - 18h00 – 18h15

Les animateurs réunissent les enfants à proximité de la barrière attitrée, les affaires préparées.

Il est conseillé aux familles d'arriver à l'heure pour ne pas faire attendre les enfants.

Attention : pas de garderie le matin cette année.

LES GROUPES

Les groupes seront composés comme suit :

- PS-MS
- GS-CP
- Ce1-Cm1
- CM2-Collège

Chaque groupe sera composé de 25 enfants maximum.

Les semaines les plus chargées, les enfants seront répartis en groupes par niveau.

Chaque niveau aura une salle, une cour et des toilettes attitrées.

Ces groupes seront constitués pour la semaine.

ORGANISATION DE L'ESPACE :

Chaque groupe a sa ou ses salles attitrées et sa cour de récréation et de jeux :

Lorsque les enfants sont plus nombreux, les groupes n'occupent qu'une salle adaptée et n'entreront pas en contact avec les autres enfants.

Curie :

- PS-MS

Maternelle : salles périscolaires + Dortoir scolaire + bibliothèque + Cours périscolaire

- GS-CP

2 salles périscolaire Elementaire périscolaire + cours école périscolaire

- Ce1-Cm1

Salle des fête du Rxy

- CM2-Collège

Salle périscolaire Cantine – accueil à Saint Exupery tous les jours

Infirmeries :

Maternelle : salle vidéo

Elementaire : salle multimédia

Entrée de l'ALSH

Barrière École pour les PS MS

Barrière école pour les GS CP

Porte Rxy pour les CE1 CE2 CM1

Barrière Cantine pour les CM2 Collège

SENS DE CIRCULATION :

Le partage des salles est fait de façon à ce que les groupes n'empruntent pas les mêmes couloirs. Des marquages au sol permettent d'inciter les enfants à respecter un maximum les distanciations sociales.

Lors des grosses affluences :

Maternelle :

- Accès à la salle de MS (salle périscolaire) par la porte du préau.
 - Accès à la salle PS (salle sieste) par la porte de la salle de motricité
- La cour de l'école est partagée en 2.

Elementaire :

- GS :

Salle 1 périscolaire : accès par la porte du périscolaire droite

- CP

Salle 2 périscolaire : accès par la porte du périscolaire gauche

- Ce1 : Accès par la porte du REXY

- Ce2 : Accès par la porte du REXY

- Cm1 : Accès par la porte du REXY

La cour de l'école est partagée en 3.

- Cm2-collège : Accès par la porte du périscolaire cantine

Les élémentaires ce1-Cm1 vont aux toilettes du REXY

Les MS vont aux toilettes périscolaire étage

Les PS vont aux toilettes scolaire du bas

les grand section vont aux toilettes « scolaire Elementaire»

Les CP vont aux toilettes proche salle multi media

Lorsqu'il y aura moins d'affluence, il y aura moins de groupe. Le sens de circulation sera inchangée, mais certaines salles seront inoccupées.

Des marquages au sol permettent une meilleure compréhension de ces consignes.

ACCUEIL DES FAMILLES :

Sauf exception, les responsables légaux ne sont pas admis sur les lieux d'activités des mineurs. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masques.

Les familles attendent devant les barrières attribuées au groupe de leur enfant.

Tous les quarts d'heure, les animateurs vont chercher les enfants de leur groupe.

Les parents donnent les horaires de départ aux animateurs pour le soir.

Ils vont chercher leurs enfants aux différentes barrières en respectant les distanciations.

Journée Type

8h00-8h30	:	Arrivée des animateurs / préparation des activités en équipes
8h30- 9h15	:	Accueil du matin échelonné
9h15 – 9h45	:	Petit rituel début de journée (champ, conte ou jeu) – Effectif
9h45 – 10h15	:	Présentation de l'activité – préparation et lavage de mains
10h15-11h30	:	Activité + rangement
11H30-13h00	:	Repas échelonné selon les ages – lavage de mains avant et après le repas
13h00-14h00	:	Temps ludique et lecture / pose des animateurs
14h00 16h30:		Temps d'activités rangement avec lavage de mains et temps préparation du goûter
16h30-17h00	:	Goûter
17h30-18h15	:	Accueil du soir échelonné
18h-18h15	:	Rangement des salles

LAVAGES DE MAINS DANS LA JOURNÉE :

Les enfants sont accompagnés par l'animateur avant d'aller en salle pour se laver les mains.

Un lavage de main est effectué le matin en milieu de matinée

Un lavage de main avant de manger

Un lavage de main après manger

Un lavage de main en milieu d'après midi

Un lavage de main avant de goûter

LES RÈGLES DE DISTANCIATION

- Les activités vont être organisées par groupe de 25 enfants au plus.

Les groupes sont constitués, dans la mesure du possible, pour toute la durée de la période d'accueil.

Aucune règle de distanciation ne s'impose au sein d'un même groupe que ce soit dans les espaces clos (salle d'activités, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre les mineurs de groupes différents.

La distanciation physique d'au moins un mètre s'applique dans les espaces clos, entre les encadrants et enfants ainsi qu'entre ces derniers quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas entre mineurs d'un même groupe, y compris pour les activités physiques et sportives.

MASQUES

Le port du masque (masques grand public)

- Le port du masque « grand public » est obligatoire pour les encadrants et pour toute personne prenant part à l'accueil et au contact avec les mineurs dans les situations où la distanciation d'au moins 1 m ne peut être garantie..
- Le port du masque est proscrit pour les mineurs de moins de 6 ans.
- Le port du masque n'est pas recommandé pour les mineurs de moins de 11 ans
- Le port du masque est obligatoire pour les mineurs de plus de 11 ans lors des déplacements (vers le point de restauration, les salles d'activités, en sortie, etc.).

- Le port du masque est requis pour les mineurs, lorsqu'ils présentent des symptômes d'infection COVID-19 ; auquel cas, ils sont isolés, munis d'un masque adapté fourni par l'organisateur, dans l'attente de leurs responsables légaux.
- Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants. - Les masques seront fournis par les organisateurs pour les encadrants.

Pas de masques pour les enfants porteurs de handicaps, même s'ils ont plus de 12 ans.

ENTRETIEN DES ESPACES :

L'entretien est effectué une fois par jour

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les enfants et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

POINTS D'EAU :

Les points d'eau dans les écoles seront tous accessibles aux enfants.

Deux sanitaires en maternelles et deux sanitaires en élémentaire pour le lavage de mains.

Les enfants auront accès à des points d'eau spécifiques pour boire ou réapprovisionner leurs gourdes. Pour des raisons d'hygiène, un animateur sera attiré à l'utilisation de ce point d'eau.

Un stock de bouteilles sera à disposition des enfants, surtout les jours de canicules ou fortes chaleurs.

Toutefois, tous les enfants doivent venir avec leur gourde nominative dans un sac.

REPAS :

Les groupes ne se mélangent pas sur les temps de repas.

Le repas est servi au self à partir de la grande section et servi à table en maternelle.

Les enfants mangent avec leurs groupes lors de deux services. Les deux réfectoires sont utilisés par les enfants.

Un pique nique par semaine sera prévu. Amené à midi en voiture dans le respect des règles d'hygiène, ils permettront aux enfants d'avoir des instants conviviaux.

Les activités :

Les enfants pourront faire des activités avec leur groupe.

- Le programme d'activités proposé doit tenir compte de la distanciation et des gestes barrières. Doivent être prévues des activités permettant de respecter les règles précitées.

Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.

- La mise à disposition d'objets partagés lors d'échanges de (livres, ballons, jouets, crayons etc.) est permise lorsque qu'un nettoyage quotidien est assuré (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

Les sorties sont autorisées sous réserve du respect des restrictions nationales ou locales d'accès aux lieux d'activités.

LE PLANNING :

Tous les groupes ont le même rythme :

Le lundi matin est consacré aux règles sanitaires et l'organisation de la semaine. Des échanges sont effectués tous les jours sur ces règles avec les enfants.

Une sortie à la journée, avec pique nique est prévu pour chaque groupe chaque semaine.

Ce sera essentiellement des promenades adaptées à l'âge des enfants en forêt ou à la découverte des monuments de Mont Saint Aignan.

Une thématique environnementale

Chaque ALSH a un animateur environnement / science qui prépare des animations pour les groupes .

Tournées vers les forêts de MSA, les enfants vont à la découverte de la flore et la faune local.

Sport

Les sports seront possible. Les groupes ont des pratiques entre eux. Ils peuvent aussi sortir en vélo ou en trottinette.

Culture

Les enfants ont beaucoup de pratiques culturelles / activités manuelles.

Jeux

Le jeu rythme les ALSH. Les équipes ont plastifié les jeux de société afin que les enfants puissent les utiliser. Les jeux permettant des distanciations ont été sélectionnés.

Des prestataires :

Habituellement, les enfants sortent en car pour aller chez des prestataires.

Cette année, ce sont les prestataires qui se déplacent lorsque c'est possible, afin de proposer des activités dans le centre.

Tous les jeux et jouets ne sont utilisés dans la journée que par un même groupe ou désinfectés entre deux groupes.

Le car et sorties :

Il sera possible de sortir dans le respect des consignes sanitaires des ALSH et du lieu d'accueil. Les règles les plus contraignantes seront choisies.

Les règles de distanciation sociale doivent s'appliquer aux transports proposés.

- Le véhicule utilisé doit faire l'objet, avant et après son utilisation, d'un nettoyage et d'une désinfection dans les mêmes conditions que celles applicables aux locaux.
- Les enfants de plus de 11 ans doivent porter un masque dès lors que les distances de sécurité ne peuvent pas être respectées à l'intérieur du véhicule.
- Le chauffeur doit porter un masque et maintenir les distances de sécurité avec les passagers.
- Les accompagnateurs doivent porter un masque « grand public ».
- Seul un groupe peut sortir en car.

L'équipe de direction sera très autonome sur la grille d'activité. Lorsque certains prestataires pourront accueillir les ALSH dans de bonnes conditions, les directeurs(trice) pourront programmer des activités supplémentaires.

LES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAPS :

Les enfants porteurs de handicaps sont accueillis avec leurs règles habituelles. Un animateur les accompagne le long de leur journée.

Pour prévenir des crises, une salle est aménagée pour que l'enfant puisse s'isoler lorsqu'il se sent pas bien.

Même s'ils ont plus de 12 ans, ils ne portent pas de masques. Le lavage de mains sera aussi régulier.

INTEMPÉRIES

Canicule :

Les jours de canicules, un dispositif peut être mis en place pour inciter les familles à récupérer leur enfants plus tôt.

Toutes les sorties en car sont annulées

Des jeux d'eau à l'ombre sont prévus.

Le nécessaire est effectué pour que les enfants ne restent pas dans des salles où la température est trop haute, sans eau à proximité.

ORAGE :

Les enfants sont confinés à l'intérieur des locaux ou en gymnase pour faire des jeux.

POLLUTION :

Les équipiers suivent quotidiennement les actualités « air normand ».

En fonction de la qualité de l'air :

Mauvais : (6) sport peu intense en salle. Les enfants peuvent sortir dehors – les enfants asthmatiques sont surveillés et questionnés plus souvent.

Mauvais à très mauvais : (7) les enfants ne peuvent pas pratiquer de sport – les enfants asthmatiques sont surveillés et questionnés plus souvent.

Très mauvais : (8 ou plus) les enfants sortent peu. Ils font des activités calmes en salles – les enfants asthmatiques sont surveillés et questionnés plus souvent.

INFIRMERIE

Une infirmerie est mise en place sur chaque site. Elle permet d'effectuer des soins basiques à l'écart lorsqu'un enfant se blesse.

Le nécessaire pour effectuer les soins se situe dans une armoire fermant à clé.

les trousse pharmacies

Chaque groupe doit obligatoirement avoir une trousse « pharmacie » complète. En sortie, l'animateur devra toujours la prendre avec lui ainsi que la liste des enfants de son groupe.

La trousse comporte également une feuille avec les numéros utiles (samu, police, ...)

Règles de bases pour les soins

Les soins sont réalisés exclusivement par les animateurs référents titulaires d'un brevet de secouriste (PSC1 ou autre).

Tout soin devra être noté dans le cahier infirmerie.

En cas de choc important à la tête, le directeur devra être prévenu et il contactera les parents. Tout comme les blessures que le soignant trouvera nécessaire de prévenir.

Avant chaque soin, il est obligatoire de se laver les mains. L'animateur devra également mettre des gants stériles.

Ne jamais mettre de la pommade ou de la glace sur des plaies ouvertes.

Une sensibilisation aux « tiques » est effectuée en été aux animateurs .

La salle infirmerie accueillera tous les enfants malade en attendant que les parents les récupèrent.

La prise de température

- Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre sa température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (38,0°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

- Les Accueils Collectifs de Mineurs doivent être équipés de thermomètres pour pouvoir mesurer la température des enfants (ou des personnels) dès qu'ils présentent des symptômes au sein de l'établissement.

Conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de covid-19 dans un Accueil Collectif de Mineur

- Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrant doit conduire à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.

- Une information est aussi faite auprès de l'établissement scolaire fréquenté par le mineur.

- En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher.

- L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en Accueil Collectif de Mineur.

- Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.

- L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.

- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.

- La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant devra être effectuée selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

Équipe d'animation :

L'équipe est constituée en grande partie des animateurs du périscolaire, travaillant avec les règles sanitaire depuis le 11 mai. Plus de la moitié de l'équipe est diplômé BAFA.

Un directeur et une adjointe d'animation

Le pôle de direction est à charge des adaptations du projet.

Responsables de l'application des règles sanitaires, les parents pourront les contacter par téléphone pour des questions.

Deux assistants sanitaires minimum.

Deux animateurs ayant le brevet de secouriste (ou équivalent) sont nommés assistant sanitaire. Ils sont habilités à intervenir pour faire les premiers soins ou isoler un enfant.

ÉVALUATION ANIMATEUR :

Le comportement de l'animateur est conditionné par sa fiche de poste, mais aussi la charte de valeurs éducatives.

Son positionnement est évalué face aux enfants, aux membres de son équipe, les autres professionnels et les familles.

	Non Évaluab le	Non acquis	Partiellement acquis	acquis
Sait faire preuve de neutralité		1 - 2	3 - 4	5 - 6
Est bienveillant		1 - 2	3 - 4	5 - 6
Respecte les consignes de sécurité et sanitaire		1 - 2	3 - 4	5 - 6
Sait créer un cadre rassurant et sécurisant		1 - 2	3 - 4	5 - 6
Fait preuve d'initiative et les encourage		1 - 2	3 - 4	5 - 6
Sait prendre de la hauteur		1 - 2	3 - 4	5 - 6
Ce comporte en modèle positif		1 - 2	3 - 4	5 - 6
Respect et sait se faire respecter		1 - 2	3 - 4	5 - 6
Intervient dans une démarche constructive		1 - 2	3 - 4	5 - 6
Favorise la socialisation		1 - 2	3 - 4	5 - 6
Sait partager ses savoirs		1 - 2	3 - 4	5 - 6
Sait se positionner au bon moment		1 - 2	3 - 4	5 - 6